



From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous



**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 10 mars 2010**

Participants :

SCP

Laurie Ryan (absente)
Marsha Creary
Andrea Martin

AFPC / SEPC

Janet May
Cindie Smith

Conseillers

Jeff Fraser
Rick Leger

Conférenciers invités

Judy Middlemiss
Stéphane Laflèche (Shepell-fgi)

Affaires courantes

**1. Révision et approbation du procès-verbal de la réunion du CNMSS du
19 janvier 2010**

Il a été convenu que les parties ont eu l'occasion de prendre connaissance du procès-verbal de la réunion du 19 janvier et de proposer des modifications. Le procès-verbal est donc adopté.

**2. Employés excédentaires
(Point n° 06-10-20-A)**

L'AFPC a indiqué que le suivi qu'il avait effectué sur cette question avait révélé que la situation était réglée à Calgary et que le processus approprié était respecté.

La SCP a indiqué qu'elle avait également fait un suivi et qu'elle en était venue aux mêmes conclusions.

Le comité a convenu que ce point est maintenant réglé.

Affaire classée

**3. Procédures d'évacuation
(Point n° 06-06-F)**

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité Le 10 mars 2010

La SCP a informé le CNMSS qu'un fournisseur a été sélectionné et que la procédure sera élaborée dans la Région du Grand Toronto. La SCP a ajouté que des rencontres régulières avaient lieu avec le fournisseur.

Selon la SCP, le travail d'élaboration par le fournisseur est en cours dans la Région du Grand Toronto et de nouvelles mises à jour à ce sujet seront présentées au comité au cours des réunions à venir.

La SCP a également souligné que les procédures d'évacuation font partie de la liste de vérification pour les nouveaux employés.

Mesures à prendre :

3.1 La SCP présentera d'autres mises à jour au cours des réunions à venir.

4. Intimidation au travail (Point n° 09-03-5)

La SCP a avisé le CNMSS que le comité de la Société sur l'Engagement des employés serait constitué de nouveau. L'un des points à l'ordre du jour de ce comité est le conflit en milieu de travail. On envisage d'améliorer la formation sur les conflits en milieu de travail. Une formation plus poussée sera ainsi donnée aux nouveaux employés, aux employés actuels et aux chefs d'équipes. La SCP a également mentionné que le code de conduite fait l'objet d'une évaluation, et que les valeurs de la Société sont réexaminées afin de tenir compte de tels problèmes.

La SCP a demandé à l'AFPC de fournir des exemples de « conflits en milieu de travail » à l'occasion de la prochaine réunion du CNMSS afin de contribuer à l'élaboration de la formation, qui devrait être en cours à ce moment-là.

Au cours d'une brève discussion, l'AFPC a mentionné que, pour ce qui est du module de formation, on en était peut-être à l'étape de la « formation des formateurs ». Les membres de la SCP ne le savaient pas et ils effectueront un suivi pour faire le point sur la question.

Postes Canada et l'AFPC ont convenu d'attirer l'attention sur les exigences de l'annexe « S » de la convention collective en ce qui concerne les conflits en milieu de travail et les droits de la personne en mettant au point une approche

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité Le 10 mars 2010

pour la mise en œuvre de la formation qu'on a convenu d'offrir sur cet aspect important du respect en milieu de travail.

Mesures à prendre :

- 4.1 L'AFPC fournira des exemples de « conflits en milieu de travail », à l'occasion de la prochaine réunion du CNMSS, afin de contribuer à l'élaboration de la formation sur les conflits en milieu de travail.
- 4.2 La SCP fournira régulièrement des mises à jour au comité relativement à la formation améliorée et à toute modification du code de conduite. S'il y a des mises à jour importantes, Denise Portugaise assistera à la réunion du CNMSS afin de fournir plus de précisions.
- 4.3 L'AFPC fournira à la SCP, par courriel, des exemples de « conflits en milieu de travail », afin de contribuer à l'élaboration de la formation sur les conflits en milieu de travail.
- 4.4 La SCP vérifiera l'état d'avancement de l'élaboration de la formation et en informera le comité.

5. Problèmes liés aux maladies mentales (Point n° 09-03-7)

La SCP a informé le CNMSS qu'il existe de nombreuses ressources pour traiter ce genre de problèmes, notamment les plans de retour au travail de Manuvie, qui peuvent tenir compte de telles maladies, le PAE, les Droits de la personne, le lien Ma santé en tête sur Intr@poste, etc. La SCP a également donné un aperçu des préparatifs pour 2010. Elle a offert de faire une présentation à la réunion de janvier du CNMSS.

Stéphane Laflèche, représentant de Shepell-fgi, et Judy Middlemiss ont fait une présentation d'une heure sur le Programme d'aide aux employés, qui portait notamment sur les services offerts, la confidentialité, la mise en œuvre du programme et l'accessibilité. Ils ont distribué des documents et répondu à des questions. Les membres du comité ont affirmé que la présentation avait été instructive et ont accepté que ce point soit considéré comme clos.

Affaire classée

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 10 mars 2010

6. Vérifications
(Point n° 09-03-8)

Une mise à jour verbale au sujet de la vérification du 4^e trimestre a été effectuée. Une présentation devrait suivre. Les résultats révèlent une amélioration globale de 14,4 % en 2009 par rapport aux paramètres de référence.

Une brève discussion a eu lieu au sujet des capsules Info-sécurité. Il a été convenu que l'AFPC proposerait une liste de dix sujets pour les capsules Info-sécurité et que la SCP les prendrait en considération pour des mises en œuvre futures.

Les membres de l'AFPC ont suggéré les dix sujets suivants pour les capsules Info-sécurité :

1. Techniques appropriées de levage
2. Techniques d'étirement
3. Ergonomie des postes de travail
4. Sensibilité aux parfums
5. Importance et avantages de prendre des pauses café et repas selon l'horaire prévu
6. PAE et services offerts
7. Great-West
8. Technique de marche pour l'hiver
9. Protection individuelle – Importance du port de chaussures appropriées
10. Procédures en cas d'urgence, premiers soins et évacuation

Une brève discussion a eu lieu sur les façons de sensibiliser les employés à l'existence des capsules Info-sécurité, par exemple, par la voie d'Intr@poste pour les chefs d'équipe, par l'entremise des CLCSS, lors de séances d'information hebdomadaires, en mode libre-service, etc. On a demandé aux membres du comité de réfléchir à la stratégie de communication, afin de pouvoir en discuter davantage au cours de la prochaine réunion.

Depuis la dernière réunion, la SCP a fourni au comité des mises à jour sur la vérification pour le 4^e trimestre par courriel.

Mesures à prendre :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité Le 10 mars 2010

- 6.1 Les stratégies de communication doivent être étudiées plus en profondeur et feront l'objet d'une discussion au cours de la prochaine réunion.
- 6.2 La SCP créera ou modifiera certaines capsules Info-sécurité pour tenir compte des dix suggestions susmentionnées et envisagera peut-être un autre moyen de communiquer aux employés les points 6 et 7 de la liste.

7. Violence au travail (SCP n° 09-05-05)

La SCP a annoncé que des séances annuelles de sensibilisation mettant l'accent sur des problèmes qui sortent du cadre du milieu de travail seront organisées dans divers endroits par les services de sécurité locaux de la SCP. La SCP informera le comité lorsque ces séances auront eu lieu.

La SCP a distribué aux membres du comité l'ébauche du module de formation des chefs d'équipe en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail afin qu'ils l'examinent et fassent des commentaires. La SCP a demandé à l'AFPC de prendre connaissance du document et de le retourner à la Société en y intégrant ses commentaires. Dans la mesure où la mise en œuvre de la formation est prévue pour juin et juillet 2010, la SCP a demandé à ce que le document commenté soit retourné à la Société à des fins de révision au plus tard à l'occasion de la prochaine réunion du CNMSS en mars 2010.

En ce qui concerne la récupération des véhicules, la SCP a souligné que les employés pouvaient utiliser leur temps de non-disponibilité pour le faire, mais qu'ils devaient en avertir leur superviseur. Certaines préoccupations ont été manifestées selon lesquelles les employés pourraient dépasser leurs limites de temps et être pénalisés, mais la SCP a répondu que ce genre de problème ne devrait pas se poser, dans la mesure où la plupart des employés sont toujours en avance sur leurs tâches. La SCP a indiqué que, si jamais cela devait se produire, le temps supplémentaire utilisé pourrait être justifié en tant qu'écart explicable. Les véhicules doivent être déplacés durant le jour, dans la mesure du possible. Il a été convenu que les sections locales auraient la responsabilité de présenter ce processus aux employés.

La SCP a informé le comité que des séances de sensibilisation avaient eu lieu aux établissements de Calgary et d'Edmonton, et que huit autres séances avaient été organisées pour 76 employés à Winnipeg. L'AFPC a indiqué qu'elle n'était pas au courant que de telles séances avaient eu lieu et a demandé que la SCP lui donne davantage de détails en ce qui concerne les endroits précis où elles ont été organisées.



*From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous*



Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité Le 10 mars 2010

L'AFPC a informé le comité qu'elle avait révisé l'ébauche du module de formation des chefs d'équipe en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail et qu'elle n'avait aucun problème à soulever à cet égard.

Mesures à prendre :

- 7.1 L'AFPC vérifiera que des lettres ont été envoyées afin d'informer la SCP qu'elle avait révisé l'ébauche du module de formation et qu'elle n'avait aucun problème à soulever à cet égard.
- 7.2 Les sections locales doivent présenter le processus relatif à l'utilisation du temps de non-disponibilité pour déplacer les véhicules.

8. Processus d'enquête sur un accident (AFPC 09-07-08)

Lors d'une réunion précédente, la SCP avait confirmé qu'elle cherchait à normaliser les procédés relatifs aux enquêtes sur les accidents et qu'un programme avait été préparé pour être utilisé dans le cadre d'un projet pilote qui débiterait à la fin de septembre 2009.

La SCP a confirmé qu'une formation avait été conçue pour les superviseurs et qu'un projet pilote avait été réalisé en septembre à Hamilton. La SCP mènera un autre projet pilote afin de confirmer les résultats obtenus à Hamilton. Le processus sera lancé en 2010 et pourrait également inclure une séance de formation distincte qui serait plus courte et qui s'adresserait aux gestionnaires.

La SCP a confirmé que le deuxième projet pilote avait été réalisé à Ottawa. Des séances de formation des formateurs sont en cours et la formation sera bientôt offerte au sein des Opérations.

Mesures à prendre :

- 8.1 La SCP fournira un exemplaire du programme de formation à l'AFPC lorsque sa version définitive sera prête.

9. BLJC à Antigonish (AFPC 09-09-18)

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité Le 10 mars 2010

Lors d'une réunion précédente du CNMSS, les membres de l'AFPC avaient attiré l'attention sur les problèmes non résolus à Antigonish (problèmes d'éclairage dans le stationnement) et sur la réponse apportée par BLJC à ces problèmes. La SCP a indiqué que la situation est prise en charge et qu'une demande de proposition est en cours pour régler le problème d'éclairage.

La SCP a indiqué qu'un éclairage temporaire avait été installé en décembre 2009, étant donné qu'un délai important était prévu avant la réception des luminaires de rechange. Ces nouveaux luminaires ont maintenant été reçus et installés. L'AFPC a indiqué qu'on l'avait récemment informée que la question de l'éclairage avait été réglée. Le comité a convenu que ce point est maintenant réglé.

Affaire classée

10. Rapports trimestriels sur le Programme de prévention des risques en milieu de travail (PPRMT) (09-11-01)

Une discussion a eu lieu sur le Programme de prévention des risques en milieu de travail (PPRMT) et sur les rapports trimestriels qui s'y rapportent. L'AFPC a demandé à la SCP de créer un modèle bilingue pour les rapports trimestriels.

L'AFPC a demandé si la SCP pouvait fournir une « trousse » aux CLCSS dans le but d'assurer l'uniformité des rapports trimestriels. La SCP a informé le comité que le processus relatif aux rapports trimestriels décrit dans la formation des membres des CLCSS avait pour but de les aider à faire le suivi de leurs données individuelles et du rendement du comité. Il n'y a pas de gabarit standard, mais une fiche de contrôle mensuelle portant sur ces renseignements pourrait être jointe au formulaire de rapport des comités locaux qui doit être envoyé à RHDCC à la fin de l'année. Le comité pourrait ainsi conserver des données précises pour évaluer son rendement et, dans un même temps, remplir de manière progressive le formulaire de rapport du comité à soumettre à la fin de l'année.

Mesures à prendre :

- 10.1 La SCP révisera les documents de formation et travaillera afin que les séances de formation à venir des CLCSS correspondent davantage aux objectifs et exigences du programme de prévention des risques en milieu de travail.



From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous



Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité Le 10 mars 2010

11. Comité de santé et sécurité d'Edmonton Ouest (point n° 09-11-12)

L'AFPC soutient que l'installation d'Edmonton Ouest souffre de l'absence de membres de l'AFPC au sein du comité de santé et de sécurité. L'AFPC a précisé qu'il y a plus de 20 employés à cet établissement, mais aucune représentation de l'AFPC au comité actuel sur la santé et la sécurité. L'AFPC a demandé si elle pouvait avoir son propre comité.

La SCP a répondu qu'il ne peut y avoir plus d'un comité par lieu de travail, en vertu des dispositions du *Code canadien du travail*. Il faudrait obtenir une permission spéciale de la part de RHDCC pour s'écarter de la loi.

La SCP a confirmé qu'aucun membre de l'AFPC ne fait partie du comité. L'AFPC a l'impression que ses préoccupations ne sont pas prises en compte de manière adéquate par le comité actuel. Une fois encore, la SCP a insisté sur le fait qu'il ne peut y avoir deux comités dans un même emplacement.

Mesures à prendre :

- 11.1 La SCP étudiera davantage ces questions avec les responsables régionaux ou locaux.

12. Temps de déplacement pour se rendre aux réunions du CNMSS de l'AFPC et en revenir (10-01-19)

Les membres de l'AFPC ont souligné qu'en raison de la réduction du nombre de vols offerts, il devenait de plus en plus difficile de se rendre aux réunions du CNMSS et d'en revenir dans les délais prévus. Ils mentionnent qu'à cause des horaires de vol peu pratiques, ils doivent parfois prendre un vol partant plus tôt que nécessaire pour se rendre à la réunion et attendre le départ d'un vol pour rentrer chez eux. Les membres de l'AFPC demandent à ce qu'on leur accorde des valeurs de temps supplémentaires pour compenser ces inconvénients.

La SCP a fait valoir qu'elle utilisait la téléconférence pour d'autres réunions semblables ainsi que pour les réunions préparatoires, et que cela fonctionnait très bien. La SCP a demandé que les membres de l'AFPC envisagent la possibilité d'utiliser la téléconférence, tout en précisant que si des réunions en personne étaient nécessaires à l'occasion, celles-ci pourraient quand même avoir lieu. Les membres de l'AFPC ont convenu d'envisager la téléconférence et

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité Le 10 mars 2010

de faire part de leurs commentaires à l'occasion de la prochaine réunion du CNMSS.

Le Comité a convenu qu'en ce qui concerne la prochaine réunion du CNMSS de l'AFPC, en mars 2010, tous les membres y assisteront en personne, comme prévu à l'origine, et que l'idée de téléconférence pourra y faire l'objet d'une discussion plus approfondie.

On a discuté davantage de l'idée de tenir certaines réunions à venir du CNMSS de l'AFPC par téléconférence. Aussi bien l'AFPC que la SCP ont convenu que cela pouvait être une solution viable. Pour en faire l'essai, le comité a convenu de tenir sa prochaine réunion, en mai 2010, par téléconférence.

L'AFPC a rappelé, comme cela est mentionné ci-dessus, qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des billets d'avion et que, en raison de ce problème, elle était d'avis qu'une demi-journée supplémentaire devait être prévue pour les déplacements. La SCP et l'AFPC ont convenu de discuter davantage de cette question avec les Relations du travail.

Mesures à prendre :

- 12.1 L'AFPC fera part de cette question à Shannon Hurst, Relations du travail, pour essayer de trouver une solution au problème. La SCP fera également un suivi auprès des Relations du travail.

13. Parfums en milieu de travail (10-01-19)

Les membres de l'AFPC ont informé le comité que les problèmes relatifs à la sensibilité aux parfums devenaient plus fréquents et ont demandé si la SCP avait une politique sur les parfums en milieu de travail. La SCP a expliqué qu'en raison de la variété et de la diversité des situations de travail au sein de la Société, il serait difficile d'appliquer une politique interdisant les parfums en milieu de travail, mais que l'on s'attendait à ce que les employés respectent l'environnement de travail des autres et fassent preuve de modération. La SCP a souligné que les employés qui se sentent incommodés par les parfums en milieu de travail doivent en faire part à leur chef d'équipe, qui tentera de régler le problème. La SCP a rappelé qu'il existe une affiche « La modération a bien meilleure odeur » (*Use scents with sensibility*) qui est disponible dans SAP. Ces affiches, qui peuvent être apposées à divers endroits du lieu de travail, se sont avérées efficaces par le passé. La SCP a souligné qu'il existait peut-être des



*From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous*



**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 10 mars 2010**

lignes directrices en matière de parfums en milieu de travail, mais qu'elle devrait le vérifier.

Depuis la dernière réunion, la SCP a fourni les détails relatifs à l'affiche et aux instructions de commande applicables. Elle a ensuite mentionné qu'elle n'avait pu trouver aucune directive précise sur le sujet, mais qu'elle s'attendait à ce que tout le monde traite ses collègues avec équité et respect. Si un problème précis subsiste, l'employé concerné doit en informer son gestionnaire. Il a également été mentionné que la question des parfums en milieu de travail faisait partie des dix sujets de capsules Info-sécurité proposés dans un point précédent du procès-verbal et que ces capsules pourraient aider à sensibiliser davantage les employés. Le comité a demandé que les détails relatifs à la commande d'affiches soient fournis à titre de référence dans le présent procès-verbal. Les détails relatifs à la commande sont les suivants :

My SAP – SRM

Affiche bilingue sur les parfums

Numéro de pièce du fournisseur : 710070D-COL-BIL

Détails :

Catégorie – Biens – Impression commerciale – Impression unique

Description – Affiche bilingue

Numéro de pièce du fournisseur : 710070D-COL-BIL

Prix – 13,35 \$

Quantité vendable – À L'UNITÉ

Monnaie – CAD

Description longue – Affiche sur les parfums – Bilingue

Fournisseur – Groupe Lowe-Martin Inc.

Personne-ressource – Florence O'Connor

Numéro de contrat : 46000003040

Téléphone : 613 741-0962

Délai d'approvisionnement – 5 jours

Code de taxe – 1

Tarification en fonction des volumes

1-10 13,35 \$

1-11 11-20 7,81 \$

1-12 21+ 4,57 \$

Mesures à prendre :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité Le 10 mars 2010

13.1 La SCP fournira les détails relatifs à la commande d'affiches dans le présent procès-verbal.

Nouveaux points

14. Nouveaux membres et conseillers du comité (10-03-10)

Le comité a souhaité à la bienvenue à Cindie Smith qui remplacera Gena Clowater en tant que membre du CNMSS de l'AFPC et à Jeff Fraser qui remplacera Louise Chayer-Ayers au poste de conseiller de la SCP. Gena et Louise étaient des membres appréciées du comité et elles nous manqueront, mais nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec Cindie et Jeff.

Il a brièvement été question du fait qu'un représentant de l'AFPC est toujours requis au sein du comité. L'AFPC a indiqué qu'il travaillait à sélectionner un autre membre et que la personne choisie pourrait venir de la région d'Ottawa. L'AFPC s'est également engagée à transmettre à la SCP l'identité de ce membre au plus tard le 1^{er} avril.

15. Centre national de philatélie – Processus d'appel au 911 (10-03-10)

Les membres de l'AFPC ont remis au comité une ébauche de procédure pour les appels au 911, laquelle semble provenir du Centre national de philatélie. Après avoir examiné le document en question, la SCP ne peut confirmer qu'il s'agit d'un document officiel et elle ne peut pas non plus approuver son utilisation. Il semblerait que cette ébauche ait été créée par le CLCSS. Bien que la SCP applaudisse l'esprit d'initiative et les bonnes intentions du comité, elle ne considère pas que le document puisse être utilisé. Des procédures « officielles » sont probablement déjà établies pour les appels au 911 logés à partir de cet emplacement.

15.1 La SCP doit s'assurer que le document en question n'est pas distribué.

15.2 La SCP effectuera un suivi pour déterminer si un processus adéquat est actuellement en place au Centre national de philatélie.

16. Soutien au CLCSS – 6700, boulevard Pierre-Bertrand (10-03-10)



*From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous*



**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 10 mars 2010**

L'AFPC a informé le comité qu'il semblait que le CLCSS représentant l'établissement du 6700, boulevard Pierre-Bertrand éprouvait des difficultés en ce qui concerne la participation des membres de la direction. L'AFPC a fourni à la SCP la copie d'un courriel envoyé en janvier 2010 au directeur des Opérations de la zone locale afin de l'informer que sa participation insuffisante avait des répercussions sur l'efficacité globale du comité. L'AFPC a indiqué qu'elle croyait que le problème se posait également dans d'autres établissements.

Mesures à prendre :

- 16.1 La SCP effectuera un suivi pour s'assurer que les problèmes sont réglés et que la direction est toujours représentée au sein du comité.

La séance a été levée. La prochaine réunion du CNMSS aura lieu **par téléconférence le mardi 11 mai 2010, de 12 h 30 à 15 h**. Le numéro et le code d'identification à utiliser pour joindre la téléconférence seront fournis avec l'ordre du jour de la réunion, tout comme les renseignements relatifs au changement de salle de conférence pour les membres de la SCP, au besoin.

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

COPRÉSIDENTE intérimaire, Postes Canada : Laurie Ryan

COPRÉSIDENTE,
Syndicat des employés
des postes et
communications/Alliance
de la Fonction publique
du Canada
(SEPC/AFPC) : Janet May